

BIEN RÉGLER SON PULVÉRISATEUR

PNEUMATIQUE FAUPIN TB+

Auteur : Service commun Vigne et Vin Côte d'Or-Yonne
Version mars 2015



Étape 1

Je contrôle les paramètres de mon pulvérisateur

Stade	Début de végétation (ou localisé)		Pleine végétation	
	6/7 rangs	8/9 rangs	6/7 rangs	8/9 rangs
Vitesse de turbine (cellule Bobard Jet 6000)	3200 tr/min	3300 tr/min	3500 tr/min	3700 tr/min
Vitesse avancement	4,5 - 5,5 km/h		4,5 à 5,5 km/h	
Volume/ha	100l/ha		150 à 180l/ha	

Réglages conseillés pour les descentes Faupin TB+, installées sur une cellule Bobard Jet 6000



Contrôle des débits

Contrôlez le débit de chaque diffuseur puis reportez vous au tableau de débit théorique. En cas d'anomalie, contrôlez le sens (numéro vers la sortie) et l'état des pastilles.



Code pastille	1,5 bar	2 bar	2,5 bar
CP4916-20	0,15 l/min	0,17 l/min	0,19 l/min
CP4916-22	0,17 l/min	0,2 l/min	0,22 l/min
CP4916-24	0,21 l/min	0,24 l/min	0,27 l/min

Contrôle de la vitesse

Mesurez le temps parcouru du pulvérisateur une fois lancé sur une distance de 50 m sur sol plat. Puis calculez la vitesse réelle avec la formule suivante :

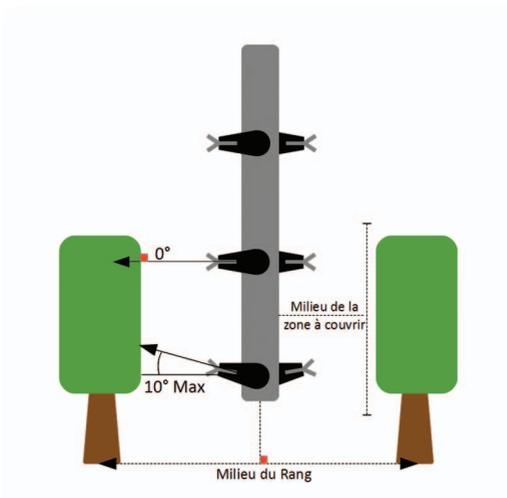
$$\frac{\text{Distance (m)} \times 3,6}{\text{Temps (secondes)}} = \text{vitesse réelle (km/h)}$$

Étape 2

Je règle mes descentes selon les caractéristiques de ma vigne



● Début de végétation



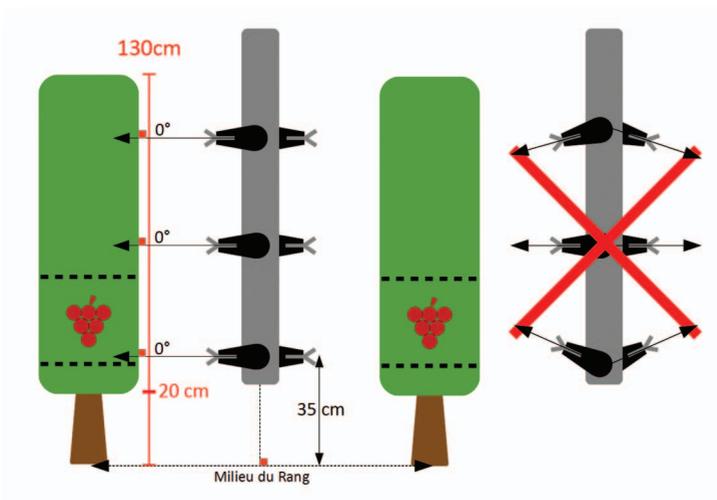
► Le centre de la zone à couvrir doit correspondre au centre entre les 2 diffuseurs du bas.

► Coupez l'arrivée du produit sur les diffuseurs du haut mais n'obturez pas l'arrivée d'air.

► Un angle de 10° maximum peut être donné au diffuseur du bas pour mieux soulever les premières feuilles.



● Traitements en pleine végétation



► Réglez horizontalement tous les diffuseurs afin de couvrir l'ensemble de la végétation.

► Réglez la hauteur du 1er diffuseur à 35 cm du sol environ pour couvrir le bas de la végétation et les repiquages.

► Dans cette configuration, les 3 hauteurs couvrent facilement une hauteur de 130 cm.

Les réglages conseillés dans cette fiche sont destinés à des vignes ayant un écartement de 1m à 1,10m et dont la végétation atteint au maximum 125-130cm de hauteur.

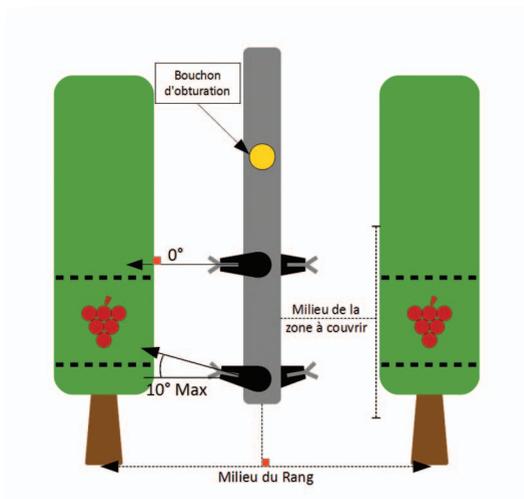
Fiche de réglages du Faupin TB+
Utilisation commerciale interdite.

Étape 2

Suite...



Traitements localisés

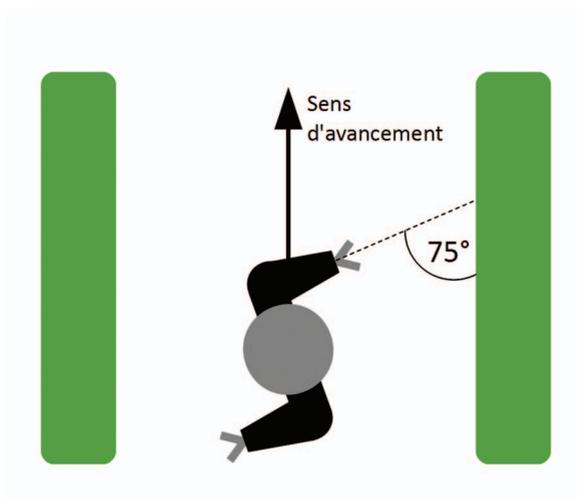


► Le centre de la zone à couvrir doit correspondre au centre entre les 2 diffuseurs du bas.

► Coupez l'arrivée du produit sur les diffuseurs du haut.

► Utilisez les bouchons d'obturation sur les diffuseurs du haut afin d'augmenter les vitesses d'air des diffuseurs milieu et bas, sans augmenter le régime turbine.

Angle avant/arrière



► Quel que soit le stade de végétation, l'angle avant/arrière des diffuseurs doit être au maximum de 15° (vue du dessus) afin de favoriser la pénétration de la bouillie et éviter que les flux d'air ne se contrarient.

Réglez l'angle du diffuseur en dévissant le collier.
Sur derniers modèles, repères sous forme d'encoches de 10°.



Étape 3

J'utilise des outils simples de réglages



Bande de papiers hydrosensibles



► Une bande verticale de papiers hydrosensibles et une plaque noire sont particulièrement adaptés pour affiner rapidement les réglages du Faupin TB+

► Ces 2 outils permettent d'évaluer la **répartition de la bouillie** et de détecter d'éventuelles zones mal ou non couvertes (voir la fiche «Plaque noire») Vérifiez que les **repiquages soient couverts**, sinon affinez le réglage.

Plaque noire mate

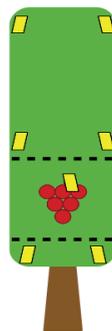


Étape 4

Je confirme mes réglages avec des papiers hydrosensibles



► Disposez des papiers hydrosensibles, sur les 3 hauteurs de chaque côté ainsi que la zone des grappes, de tous les rangs de la largeur de traitement pour vérifier la qualité de pulvérisation (voir fiche du guide viticulture durable «utilisation des papiers hydrosensibles»).



Besoin d'une info? d'un conseil?

Contactez votre service Vigne et Vin de la

Chambre Agriculture de Côte d'Or

42 rue de Mulhouse - 21000 DIJON

Pierre PETITOT - 06 08 72 99 80
pierre.petitot@cote-dor.chambagri.fr

Jérémy NOBS - 06 33 90 61 72
jeremie.nobs@cote-dor.chambagri.fr


BOURGOGNES
Bureau Interprofessionnel
des Vins de Bourgogne

Partenaire Officiel


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Groupe Pulvé
Bourgogne-Jura